

Ensemble pour un village dynamique



Editorial

Le conseil municipal est désormais complet. Nous avons même eu plus de candidats que de places disponibles ce qui est encourageant. Nous avons pu ainsi renforcer les différentes commissions et nous pourrons lancer de nouveaux projets après l'été comme le conseil de jeunes et les réunions dans les hameaux. Nous vous tiendrons informés prochainement.

Nous nous devons de gérer les finances de la commune de façon de plus en plus rigoureuse. Les dotations de l'état sont en baisse et de nouvelles dépenses nous sont imposées comme avec la mise en place des nouveaux rythmes scolaires. Cependant nous souhaitons ne pas répercuter sur les habitants ces contraintes : les taux d'imposition restent stables, les parents d'élèves n'auront pas à payer les TAP et la commune aidera l'association de la cantine déficitaire afin que le prix du repas n'augmente pas.

En conséquence n'attendez pas tout de la commune : par exemple il est préférable de tondre devant chez vous ou débroussailler le fossé qui longe votre terrain plutôt que d'attendre que la commune le fasse.

La vitesse est un problème récurrent dans la commune. Les Leynards en particulier sont régulièrement traversés par des véhicules en excès de vitesse. Nous allons demander à la gendarmerie de procéder à des contrôles radar. Respectez les limitations de vitesse et vous éviterez de vous faire prendre.

Passez un agréable été.

Dominique Viot.

Maire de Garnerans

maire.garnerans@orange.fr

La mairie sera fermée du 4 au 23 aout

Fête du village

Elle s'est déroulée le 24 mai dernier par un bel après-midi ensoleillé. Nous remercions les associations pour la tenue des stands et pour les animations ainsi que tous les habitants pour leur participation.

Nous vous donnons rendez-vous le 6 juin 2015 pour la 3ème édition.

Si vous avez des idées, des suggestions, n'hésitez pas à nous le faire savoir.

Vacances tranquilles

Si vous vous absentez pendant les vacances scolaires, les services de gendarmerie peuvent, à votre demande, surveiller votre domicile ou votre commerce au cours de leurs patrouilles quotidiennes.

Avant votre départ, inscrivez-vous auprès de la brigade de gendarmerie de Thoisy.

L'église

Des scouts sont venus nettoyer bénévolement l'intérieur de l'église. Ils ont en particulier enlevé les différentes toiles que les araignées installées pendant l'hiver avaient tissées.

Dégradations

Dans la nuit du vendredi 11 au samedi 12 juillet, le parking du stade a subi des dommages et ceci peu de temps après sa rénovation. Une voiture s'est amusée à faire des dérapages ce qui a généré des ornières.

Il aura fallu une journée de travail ainsi que la location de matériel pour le remettre en état.

Nous remercions « Mémé » Blanc pour le prêt de sa herse.

Ambrosie

Plante envahissante originaire d'Amérique du nord, l'ambrosie à feuilles d'armoïse est actuellement très présente dans la vallée du Rhône où on la retrouve le long des voies de communication, sur les surfaces agricoles, dans les chantiers, etc.

L'ambrosie possède un fort pouvoir allergisant. Elle se développe et se multiplie très facilement sur différents types de terrains et fait l'objet d'une surveillance spécifique et d'actions diverses sur le plan national. Nous vous rappelons que l'ambrosie fait partie des plantes invasives et que son arrachage est obligatoire.



Lotissements

Voici comment se déroule la création d'un lotissement. Un lotisseur achète des terrains dans une zone constructible et demande un permis d'aménager.

Après l'obtention des autorisations administratives, les travaux de viabilisation peuvent commencer (terrassment, eau potable, électricité, téléphone, eaux usées et eaux pluviales) et sont réalisés par le lotisseur.

Les travaux sur le lotissement sont financés par le lotisseur mais sont suivis par la commune qui participe aux réunions de chantier.

Dans certains cas la commune doit engager des travaux directement ou via des syndicats intercommunaux pour permettre le raccordement du lotissement.

C'est le cas pour le lotissement Saint Cyprien à côté du lotissement « Le Village » pour lequel un renforcement du réseau électrique est nécessaire. La commune a pris en charge 50% du coût de cette opération soit environ 39 000 €, le solde étant à la charge d'ERDF.

Dès la fin de la viabilisation, le lotisseur peut commencer à vendre les parcelles à des particuliers ou des constructeurs.

Le lotissement St Cyprien contient dix lots qui sont désormais en vente et nous avons reçu les premiers permis de construire.

Le prochain lotissement sera celui du « Clos du Cèdre », toujours chemin du Pellerat entre le cimetière et le centre du village et qui contiendra douze lots. Le réseau d'évacuation des eaux pluviales devra être revu en partie en lien avec ce lotissement mais également pour éviter les inondations chemin du Trève de Galle. Les travaux seront réalisés en 2015.

Ces constructions ainsi que celles en cours dans le même secteur hors lotissement permettront d'apporter un accroissement de l'offre de logement et l'arrivée de nouvelles familles, avec enfants pour certaines d'entre elles.

Elles s'inscrivent donc parfaitement dans notre politique de soutien à l'école et à la vitalité de Garnerans.

Les frais engendrés seront compensés par la taxe d'aménagement due sur chaque construction par le propriétaire et l'accroissement du nombre de foyers fiscaux sur la commune.

Recyclage de tuiles

Si vous avez des travaux de réfection de toiture, sachez que les tuiles usagées sont intéressantes pour combler les ornières dans les chemins de terre de la commune par exemple.

Vous pouvez donc contacter la mairie pour nous informer de votre projet ou de travaux

Feux et bruits

Le brûlage de certains déchets verts est autorisé du 16 septembre au 14 juin uniquement. Le brûlage des végétaux ne pourra s'effectuer qu'après le lever du jour et l'extinction totale du feu devra avoir lieu avant 20 heures. Le brûlage est interdit les jours de grand vent.

La fumée ne doit pas provoquer de gêne sur les voisins ou sur la circulation.

En conséquence tout brûlage entre le 15 juin et le 15 septembre est passible d'une amende de 450 €.

L'article R 1334-31 précise « qu'aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme ».

Vous devez donc respecter les horaires suivants pour les travaux bruyants (tondeuses, tronçonneuses, bétonnières, ...) :

Les jours ouvrables : de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h30

Le samedi : de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00

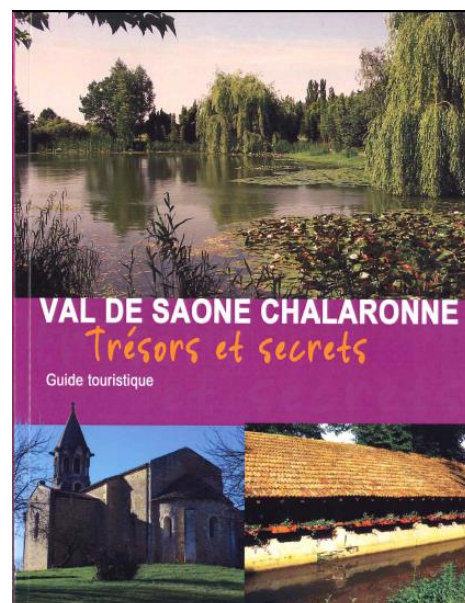
Le dimanche et jours fériés : de 10h00 à 12h00

Communauté de Communes

La Communauté de Communes Val de Saône Chalaronne à laquelle appartient Garnerans vient d'éditer son premier livre. Il s'agit d'un guide touristique qui recense les trésors de notre territoire.

Même les plus anciens habitants pourront y faire des découvertes.

Il peut être consulté au secrétariat de la mairie et est en vente à l'Office du Tourisme de Thoissey.



Agenda

Vendredi 25 juin : don du sang à St Didier sur Chalaronne

Dimanche 7 septembre au Circuit des Courlis : poursuite sur terre comptant pour le championnat de France.

http://garnerans.com/agenda_031.htm